

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

113 N° 3 1991

L'avortement: enjeux politiques. À propos
d'un livre récent

Jean-Marie HENNAUX (s.j.)

p. 414 - 420

<https://www.nrt.be/it/articoli/l'avortement-enjeux-politiques-a-propos-d-un-livre-recent-234>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

L'avortement : enjeux politiques

À PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT¹

L'adoption par de nombreux pays de lois libéralisant l'avortement ne clôt pas le débat. Au contraire, celui-ci, sans doute, ne fait-il que commencer. Seulement, le nouvel état de choses exige, davantage encore, une réflexion précise, large, approfondie. Il faut saluer à cet égard la contribution remarquable que nous offre Michel Schooyans en son dernier livre.

Professeur à l'Université Catholique de Louvain, M. Schooyans a publié de nombreux ouvrages traitant des réalités politiques, notamment une demi-douzaine de livres sur l'Amérique latine et une étude sur la Chine. *Démocratie et libération chrétienne. Principes pour l'action politique* (Paris, 1986) a présenté une réflexion philosophique et théologique sur l'essence de la démocratie et sur «le» politique. L'auteur avait déjà écrit, en 1981, *L'avortement. Approche politique*, dont nous avons ici beaucoup plus qu'une refonte, et il s'est prononcé sur les principales questions de bioéthique dans *Maîtrise de la vie, domination des hommes*².

Ce nouveau livre frappe par l'ampleur exceptionnelle de la réflexion. C'est la première fois que la dimension proprement *mondiale* du problème de l'avortement est mise en lumière d'une manière aussi nette et argumentée. Nous ne ferons ici qu'indiquer les grandes articulations de la pensée. Nous devons laisser dans l'ombre tout un arsenal de justifications (apportées soit dans le texte, soit dans l'annotation, extrêmement riche, grâce en particulier à un fréquent recours aux données statistiques).

Selon M. Schooyans, le problème de l'avortement doit être étudié «dans le cadre général de la société mondiale actuelle, où se côtoient et interfèrent misère et richesse, indigence et gaspillage, dépendance et domination» (11-12). «L'avortement ne peut être réduit à une question de conscience personnelle; ...s'il en était ainsi, les débats

1. M. SCHOOPYANS, *L'avortement: enjeux politiques*, coll. Essais, Québec, Éd. du Préambule, 1990, 22 x 15, 234 p., 690 FB. (distr.: Diffusion Vander, 321, avenue des Volontaires, B-1150 Bruxelles; Sedes, 88, boulevard Saint-Germain, F-75005, Paris).

2. Cf. NRT 109 (1987) 100-102.

actuels intéresseraient peut-être le moraliste, non l'homme politique» (12). Ce livre est incontestablement celui d'un moraliste, mais, fidèle à sa ligne de pensée la plus originale et la plus renouvelante, ce moraliste aborde le problème de l'avortement «sous l'angle politique» (12). Il précise son intention de la manière suivante:

Nous entendons... expliquer en quoi l'avortement concerne la communauté politique comme telle. Et par communauté politique nous comprenons non seulement la nation ou la région; nous avons aussi en vue l'ensemble de la société humaine en tant qu'elle aspire à une intégration plus poussée, à une meilleure organisation, à un nouvel ordre international. Qu'implique la libéralisation de l'avortement quant à la conception que l'on se fait des rapports entre les hommes au sein d'une même communauté politique? Quant aux relations entre nations? Cette libéralisation entraînerait-elle des changements radicaux dans la définition des fonctions au sein de la société? Le débat ne met-il pas en cause la conception même du politique, du droit, de la médecine, de la morale dans leurs relations respectives aux hommes (12)?

Le point de vue sera donc «global» (11) et «synthétique» (12). Il faut «dépasser une problématique fondamentalement centrée sur l'affirmation et l'exaltation de l'individu adulte» (12).

On pourrait s'imaginer qu'il s'agit exclusivement, dans l'avortement, de l'«interruption de la grossesse». Il n'en est rien. En fait, «il n'y a pas moyen de dissocier le débat sur l'avortement d'un débat portant non seulement sur le Droit constitutionnel et ses fondements, mais aussi sur la Théorie générale de l'État» (23).

Dès lors qu'il est admis que l'être conçu est humain dès son origine, la libéralisation de l'avortement comporte inmanquablement la mise en question radicale d'un des principes majeurs pour la défense desquels des hommes sont entrés en société politique. S'il en est ainsi, on est fondé à dire qu'il y a *objectivement* subversion de l'ordre politique et juridique. Un processus *suicidaire* de la démocratie est mis en branle. Désormais, la *désobéissance civile* se trouve justifiée et la résistance devient un devoir... Dans les régimes démocratiques, il n'appartient en effet nullement au législateur de constituer les sujets de droits. En libéralisant l'avortement, le législateur s'arroge... une double prérogative exorbitante: celle de *constituer* le sujet de droits; celle de *définir* intégralement les droits de ces sujets, y compris et d'abord le droit fondamental à la vie... À partir du moment où le législateur renonce à tenir compte des sujets de droits antérieurs à la loi positive et où il se réserve en ultime instance de définir le crime, il fait de sa force la source du droit, de la légitimité et de la morale (28-33).

L'auteur montre ici «la précarité de la distinction avancée par certains entre la *dépénalisation* et la *libéralisation* de l'avortement» (34).

Dépénaliser signifierait... que l'avortement échappe à la sanction pénale, ce qui ne signifie pas forcément qu'il soit permis... Mais, dans une société de tradition démocratique et libérale, dépénaliser l'avortement signifierait le déclarer impunissable, ce qui équivaldrait en pratique à l'autoriser, le libéraliser, en faire un droit attaché aux libertés individuelles. Dépénaliser l'avortement signifie l'accepter, lui reconnaître droit de cité; c'est le *légaliser*, c'est-à-dire le couvrir de l'autorité de la loi; c'est priver l'enfant non né de toute protection légale concernant son existence même (34).

Dans la mesure où «l'État est censé reconnaître l'existence de sujets de droits qui sont antérieurs à sa propre instauration à lui», il n'est pas «le lieu dernier du politique» (28).

Il n'a de fondement, ou plutôt de légitimité, que dans la mesure où il recueille un consensus libre, émanant justement des volontés libres des membres du corps politique. Ces membres entrent précisément en société politique parce que, au-delà de leurs divergences, voire de leurs conflits, il existe entre eux un consensus fondamental sur certaines règles de vie — telle celle qui interdit le meurtre, ou celle qui reconnaît en chaque homme un sujet de droits. Si ce consensus est entamé, c'est la *qualité* même du régime qui est mise en question (28).

Lorsque l'État refuse à certains êtres humains le droit à la vie et constitue ainsi lui-même les sujets de droits, il supprime la distinction (fondatrice de sa légitimité) entre droits de l'homme et loi positive. Il s'institue lui-même au fondement de la loi. Celui-ci n'est plus constitué par les droits transcendants de l'homme. Par conséquent, c'est la nature même des rapports entre pouvoir législatif, pouvoir judiciaire et pouvoir exécutif, qui est modifiée (cf. 31-32).

En engageant un processus qui aboutit à contester la séparation du judiciaire et du législatif — au profit du législatif —, on amorce... un processus conduisant à contester la séparation du législatif et de l'exécutif — au profit de l'exécutif. En termes plus explicites, cela signifie qu'on pose les assises d'un État très différent de celui que nous connaissons, d'un État transcendant les citoyens, d'un État hypostasié. Le consensus fondateur s'en trouve rompu (32).

Toute loi libéralisant l'avortement contredit donc les fondements même de l'État de droits et a déjà posé des bases pour un État totalitaire. Elle annonce «le retour de Léviathan». Cette formule, inspirée de Hobbes, fournit le titre du ch. II, que nous avons cité

largement, car il résume l'intuition philosophique et politique au travail dans l'ensemble du livre.

Les chapitres suivants (III à VII) n'exposent pas seulement les aspects médicaux, juridiques, moraux et théologiques du problème de l'avortement. Ils font beaucoup plus. Ils montrent comment nombre de médecins, de juristes, de politiciens, de moralistes et de théologiens sont d'ores et déjà conquis, consciemment ou inconsciemment, par les «puissances» œuvrant pour la libéralisation de l'avortement, — dont on a vu l'aboutissement de servitude —, et comment les importantes *fonctions sociales* qu'ils représentent en sont profondément transformées. La libéralisation de l'avortement altère les rôles et les rapports à l'intérieur de la société.

«L'avortement et tous les problèmes relatifs à la transmission de la vie» (80) constituent, on le sait, un lieu particulièrement notable de «désinformation» (ch. VIII). On comprend pourquoi: les passions y sont profondément engagées. La désinformation manifeste le lien existant entre mensonge et violence. Elle apparaît constamment dans les moyens utilisés pour obtenir la libéralisation de l'avortement (grossissement, parfois énorme, du nombre des avortements clandestins et des accidents mortels occasionnés par ceux-ci; amalgame entre opposants à l'avortement et catholiques réactionnaires ou intégristes; etc.), dans les affirmations concernant la contraception (présentée, d'une manière simpliste souvent, comme un moyen efficace de prévention de l'avortement, alors qu'en réalité, dans bien des cas, elle y conduit), dans la négation de toute corrélation pour les pays occidentaux entre avortements et baisse de la natalité. M. Schooyans donne de nombreux exemples de cette désinformation.

L'ensemble de ces réflexions amène à poser un certain nombre de problèmes fondamentaux, qui sont alors traités pour eux-mêmes, problèmes philosophiques («Le retour des sophistes»: ch. IX), politiques («Une perversion du socialisme et du libéralisme»: ch. X), ecclésiastiques («La caution des chrétiens à l'holocauste prénatal»: ch. XI), moraux et culturels («Le 'moindre mal' et le naufrage de l'essentiel»: ch. XII; «Les femmes et la sujétion consentie»: ch. XIII). Relevons dans ces chapitres une affirmation importante au sujet de la démocratie: «Il est faux de croire... que la démocratie se définit essentiellement par l'application *mécanique* et *aveugle* de la règle de la majorité. En effet, il y a autre chose, qui est *antérieur* à l'usage de cette règle: c'est que la démocratie se définit d'abord

par un *consensus* fondamental de tout le corps social portant sur le droit de tout homme à vivre dans la dignité» (111).

Jusqu'ici l'auteur a réfléchi dans le cadre habituel de «l'État constitutionnel», mais l'histoire contemporaine oblige à tenir compte d'une réalité nouvelle: celle des «impérialismes».

L'État national, tel que le conçoivent les constitutions modernes, souvent rigides, a cessé d'être une instance souveraine de pouvoir, maître unique et ultime de ses décisions, nouant et dénouant les alliances pour conjurer les prétentions hégémoniques des plus forts. Les temps ont changé: les impérialismes contemporains recourent à des méthodes nouvelles, d'autant plus efficaces qu'elles sont discrètes; les relations entre les nations en sont profondément affectées (128).

Un des instruments utilisés par les puissances impérialistes réside dans la «colonisation idéologique». En fait, sans ignorer que s'affirment aux U.S.A., «et avec une vigueur sans faille, des organisations efficaces, déterminées à faire respecter intégralement la vie humaine de la conception à la mort» (128), M. Schooyans va centrer son étude sur l'impérialisme nord-américain (héritier d'ailleurs d'une longue tradition anglo-saxonne et même européenne), et montrer comment cet impérialisme est amené, en plusieurs de ses composantes, à développer à un niveau mondial une politique malthusienne, incluant la diffusion de l'avortement.

Apparaît ici la dimension *démographique* du problème de l'avortement. Car le recours à la démographie est un des arguments idéologiques utilisés. On veut faire croire en effet que la croissance démographique est l'obstacle par excellence au développement et qu'il faut, par conséquent, afin de l'éviter, imposer aux peuples du Tiers Monde des méthodes drastiques (contraception massive, stérilisation, avortement).

Cette idée devrait être sérieusement étudiée et critiquée (l'auteur le fait sur plusieurs chapitres). Il faudrait noter en premier lieu qu'en fait, «sauf exception, les pays du Tiers Monde sont aujourd'hui sous-peuplés: ils ne sont *surpeuplés* que *par rapport* à leur sous-développement. La densité démographique de ces pays est généralement faible, même si la proportion des jeunes y est élevée, de même que le taux brut de natalité» (133). Il est trop simple de considérer seulement l'accroissement du nombre de «bouches à nourrir». «L'essor démographique entraîne (souvent) une augmentation des richesses» (151). Ici encore règne, maintes fois, la désinformation.

L'auteur fournit de nombreuses précisions concernant les sources de financement des campagnes antinatalistes dans le Tiers Monde

(laboratoires, fondations, groupes financiers, organismes internationaux). Plusieurs textes cités démontrent que cette politique néomalthusienne considère bien l'avortement comme une méthode de limitation des naissances.

En réalité, à l'origine de cette politique, il y a la *peur*. Plus précisément: la peur de partager. «La croissance démographique (des) populations pauvres, supérieure à celle de la plupart des pays riches, fait peser, affirme-t-on, la menace de la 'bombe P(opulation)' sur l'ensemble de la planète. De cette 'bombe' résulteraient des pressions et des violences diverses, auxquelles les pays riches ne pourraient faire face qu'en renonçant au standing de vie dont ils jouissent actuellement» (134).

L'Europe occidentale et le Japon se sont faits les alliés de la politique mondiale anti-nataliste nord-américaine. On ne comprend bien le processus de libéralisation de l'avortement dans les pays européens que si on les replace dans le contexte beaucoup plus large de l'impérialisme américain et des relations Nord-Sud. «La libéralisation de l'avortement (est) plus qu'un problème interpersonnel, plus qu'un problème national. C'est un problème politique, économique et social d'envergure mondiale» (148).

«Prends garde, Europe, d'aliéner ta liberté beaucoup plus que tu ne le penses en libéralisant l'avortement, et de devenir ainsi complice d'une entreprise mondiale de domination des riches sur les pauvres»: tel est, en somme, le message que l'auteur nous délivre. D'une telle domination, et de la nouvelle forme d'impérialisme qu'elle entraîne, M. Schooyans fait voir déjà beaucoup de signes. Car l'impérialisme, au point de départ identifiable, tend à devenir omniprésent et sans visage. Il produit une figure inédite du *totalitarisme* :

Le projet impérial et totalitaire qui prend corps sous nos yeux incrédules présente des particularités tout à fait étonnantes si on le compare aux caractéristiques qui ont marqué les rêves impériaux de Mussolini, de Staline ou de Hitler. L'empire en train d'émerger présente ceci d'inouï qu'il ne procède plus essentiellement des ambitions hégémoniques d'un État particulier. Il n'est pas davantage l'émanation d'une coalition d'États. Bien plus, ainsi qu'on l'a vu, il s'accommode fort bien des inégalités, voire des divisions entre nations: il s'ingénie même à en tirer profit. L'empire qui se construit est un empire *de classe* émanant du consensus que noue, par-delà les frontières, l'internationale de la richesse (166-167).

L'auteur évoque ici des phénomènes comme ceux des sociétés multinationales, de la « Trilatérale », des entreprises de justification de cette vision impérialiste: Club de Rome, etc. Cette « nouvelle classe impériale » cherche explicitement à fonder sa « légitimité » sur une « idéologie de la sécurité démographique » (168-170). On en devine les conséquences.

Ainsi, « les projets de libéralisation de l'avortement ne sont... que la partie visible d'un iceberg recélant bien des périls » (176). Il faut espérer que les analyses et les réflexions de M. Schooyans seront méditées tant par nos pays occidentaux que par ceux du Tiers Monde.

Le dernier chapitre du livre (XVII) — les visions d'ensemble n'empêchent pas l'auteur de demeurer très pratique — est constitué par un « argumentaire »: une trentaine de questions, recouvrant pratiquement toutes celles que l'on pose à propos de l'avortement, y trouvent une réponse brève, claire et précise (177-198)³. Une bibliographie de plus de deux cents titres, une liste des documents importants de l'Église catholique concernant l'avortement, un index des noms propres et des thèmes, achèvent de faire de cet ouvrage un instrument indispensable.

Nous ne pensons pas exagérer en affirmant que le problème de l'avortement n'a jamais été étudié sur le plan politique avec une telle ampleur, une information aussi large, une telle pénétration. Mettre en lumière tous les aspects d'un problème, c'est également indiquer les conditions d'une réponse pleinement cohérente. Il faut remercier M. Schooyans de l'avoir fait. Le problème de l'avortement n'est pas sectoriel. Le prochain ouvrage de l'auteur s'intitulera: *La dérive totalitaire du libéralisme*; on l'attend avec impatience. En refermant son livre, on ne peut s'empêcher de penser à la parole de Jésus: « Ne perdez pas courage. J'ai vaincu le monde » (Jn 16, 33).

B-1040 Bruxelles
Avenue Boileau, 22

Jean-Marie HENNAUX, S.J.

3. Ce chapitre a été publié séparément: *L'avortement. Questions-réponses*. Québec. Éd. du Préambule, 1989. 21 x 14. 20 p., 50 FB (mêmes distr.).